



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-014

PUBLIÉ LE 7 JANVIER 2021

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale

75-2021-01-04-012 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim, en matière administrative (3 pages)

Page 3

75-2021-01-04-013 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim, en matière financière (3 pages)

Page 7

Direction départementale de la cohésion sociale

75-2021-01-04-012

Arrêté portant subdélégation de signature de Madame
Jeanne DELACOURT,
directrice départementale de la cohésion sociale de Paris
par intérim,
en matière administrative

Arrêté n°

portant subdélégation de signature de Madame Jeanne DELACOURT,
directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim,
en matière administrative

La directrice départementale de la cohésion sociale de Paris

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiée ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le code du service national, notamment ses articles L.120-1, R. 121-33 et suivants ;
- Vu** le code du sport ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- Vu** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République;
- Vu** la loi d'orientation n° 99-533 du 25 juin 1999 modifiée pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
- Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales ;
- Vu** le décret n° 97-34 du 14 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 44 et 69-5 ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2015-510 modifié du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2019 portant nomination de Madame Magali CHARBONNEAU, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2020 portant nomination de Madame Jeanne DELACOURT, Inspectrice jeunesse et sports hors classe, dans l'emploi de directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2020-02-27-002 et IDF-2020-02-27-005 du 27 février 2020 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2020-08-17-003 du 17 août 2020, du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim en matière administrative ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2020-12-24-009 du 24 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim, subdélégation, en matière administrative, est donnée, à l'effet de signer les arrêtés, décisions, pièces ou conventions et dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté préfectoral n°75-2020-08-17-003 du 17 août 2020 précité, à :

- Madame Sandrine EUSTACHE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, affectée au pôle « protection des populations» ;
- Madame Marie-Pierre DECOBECQ, secrétaire administrative de classe normale, responsable du Comité médical/Commission de réforme, en matière de gestion des dossiers de la commission de réforme et du comité médical.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 75-2020-08-18-003 du 19 août 2020 portant subdélégation de signature de Madame Jeanne DELACOURT directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim, en matière administrative, est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de Paris), accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale de la cohésion sociale de
Paris par intérim

Signé

Jeanne DELACOURT

Direction départementale de la cohésion sociale

75-2021-01-04-013

Arrêté portant subdélégation de signature de Madame
Jeanne DELACOURT,
directrice départementale de la cohésion sociale de Paris
par intérim,
en matière financière

Arrêté n°

portant subdélégation de signature de Madame Jeanne DELACOURT,
directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim,
en matière financière

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiée ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le code du service national, notamment ses articles L.120-1, R. 121-33 et suivants ;
- Vu** le code du sport ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** la loi d'orientation n° 99-533 du 25 juin 1999 modifiée pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
- Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales ;
- Vu** le décret n° 97-34 du 14 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 44 et 69-5 ;
- Vu** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n° 2015-510 modifié du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Magali CHARBONNEAU, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2020 portant nomination de Madame Jeanne DELACOURT, Inspectrice jeunesse et sports hors classe, dans l'emploi de directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2020-02-27-002-IDF-2020-02-27-005 du 27 février 2020 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2020-08-17-004 du 17 août 2020, du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale de Paris, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées au budget de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2020-12-24-009 du 24 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim, subdélégation de signature, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, est donnée, pour un montant limité à 23 000 euros inclus et sous réserve des dispositions prévues aux articles 1^{er} et 3 de l'arrêté n° 75-2020-08-17-004 du 17 août 2020 précité à :

- Madame Sandrine EUSTACHE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, affectée au pôle « protection des populations » pour les programmes 157, 177, 183, 304, 354 et pour toutes fonctions et toutes opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat CHORUS ;
- Monsieur Emmanuel DE BARRAU, secrétaire administratif affecté au pôle protection des populations, pour toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS ;
- Madame Hélène ROMO, attaché d'administration de l'Etat, affectée au pôle protection des populations, pour toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS.

ARTICLE 4 : L'arrêté n° 75-2020-08-18-004 du 19 août 2020 portant subdélégation de signature de Madame Jeanne DELACOURT directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim, en matière financière, est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de Paris), accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale de la cohésion sociale de
Paris par intérim

Signé

Jeanne DELACOURT